Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 16 décembre 2019.

PROCÈS-VERBAL de la 424e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS:

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES:

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENT:

- M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-476

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 424e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec le retrait du point 8.2 et l'ajout du sujet suivant à la rubrique **Questions diverses**:

Autorisation de signature d'une entente de commandite avec
L. Fournier et Fils inc. concernant le Centre multisport Fournier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-477

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 18 novembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 423e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 18 novembre 2019, à 19 h 34, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Adoption du règlement 2019-42.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2019-42, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de deux aires d'affectation à dominantes la (Commerce de gros et industrie à contrainte faible et modérée) et Hb (Habitation à moyenne densité), et amendant également le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 826-la à même une partie de la zone 825-Hb adjacente, et en corrigeant la limite est de l'aire d'affectation correspondant à la limite de la zone 826-la, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-479

Adoption du second projet de règlement 2019-44.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le second projet de règlement 2019-44, amendant le règlement de zonage 2014-14 en créant la zone 628-Cb à même une partie de la zone 610-Cb, en remplaçant la dominante Cb (Commerce et service à incidence sur le milieu) de la nouvelle zone 610 par une dominante Hc (Habitation à forte densité), en fixant les usages qui y seront autorisés ainsi que les normes d'implantation applicables, et amendant également, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-44.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-44 amendant le règlement de zonage 2014-14 en créant la zone 628-Cb à même une partie de la zone 610-Cb, en remplaçant la dominante Cb (Commerce et service à incidence sur le milieu) de la nouvelle zone 610 par une dominante Hc (Habitation à forte densité), en fixant les usages qui y seront autorisés ainsi que les normes d'implantation applicables, et amendant également, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13.

RÉSOLUTION 2019-480

Adoption du second projet de règlement 2019-48.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le second projet de règlement 2019-48, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier ses articles 5.4 et 6.2.1.1 portant respectivement sur les usages prohibés de certaines constructions et les normes d'implantation particulières, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2019-48.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-48 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier ses articles 5.4 et 6.2.1.1, portant respectivement sur les usages prohibés de certaines constructions et les normes d'implantation particulières.

RÉSOLUTION 2019-481

Adoption du règlement 2019-51.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le règlement 2019-51, décrétant une dépense de 2 666 440 \$ et un emprunt de 2 666 440 \$ afin de défrayer le coût de divers travaux de construction relatifs au projet d'aménagement d'une patinoire *Bleu Blanc Bouge*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-482

Autorisation de signature d'un acte de vente définitif en faveur de la Ville d'un terrain vacant situé sur la route des Campagnards.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire et la directrice générale, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente définitif du lot 4 952 527 du cadastre du Québec, étant un terrain vacant situé sur la route des Campagnards, acquis lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 21 novembre 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-483

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Ferme Passion des Prés S.E.N.C. d'un terrain vacant situé sur le chemin de St-Edmond.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de Ferme Passion des Prés S.E.N.C. du lot 4 951 133 du cadastre du Québec, étant un terrain vacant adjacent à sa propriété située au 921, chemin de Saint-Edmond, pour le prix de 39 500 \$ plus les taxes applicables, payable comptant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

Autorisation de signature d'un acte de cession à titre gratuit par le MERN en faveur de la Ville d'un terrain situé à l'intérieur du Domaine des 2 Lacs, à des fins municipales.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de cession à titre gratuit par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en faveur de la Ville du lot 6 300 991 du cadastre du Québec, étant situé à l'intérieur du *Domaine des 2 Lacs*, à des fins municipales de réseau d'aqueduc et d'égout (fossé de drainage), et établissant contre cet immeuble une servitude perpétuelle d'inondation en faveur du gouvernement du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-485

Autorisation de signature d'une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec relativement à une activité de formation sur la conduite de véhicules d'incendie

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la directrice générale, Me Sophie Gareau, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Ville de Val-d'Or, relativement à la dispense, par la Ville, d'une activité de formation sur la conduite de véhicules d'incendie homologuée par l'École.

QU'en application de l'article 4.1.1 de cette entente, le conseil de ville désigne M. Mario Tremblay, chef en prévention et en formation au Service de sécurité incendie, pour représenter la Ville et à titre de responsable de cette activité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-486

Autorisation de signature de l'acceptation d'une offre d'achat présentée par Construction Extrême du Nord inc. d'un terrain situé sur le côté nord de la 4e Avenue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de la promesse d'achat présentée par Construction Extrême du Nord inc. du lot 2 299 063 du cadastre du Québec, étant un terrain situé sur la 4e Avenue, pour le prix de 242 000 \$ excluant les taxes applicables et aux conditions expressément convenues, aux fins de la construction d'un immeuble locatif résidentiel exclusivement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-487

Autorisation de signature d'une entente avec le MAMH, le MEES et la ministre déléguée à l'Éducation relativement à l'octroi d'une aide financière du Fonds des petites collectivités pour la construction du Centre multisport Fournier.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'Éducation, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la construction du Centre multisport Fournier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Approbation du calendrier 2020 des séances du conseil de ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil de ville de Val-d'Or, tel qu'apparaissant ci-dessous, soit et est approuvé tel que soumis:

NUMÉRO	JANVIER À JUIN	NUMÉRO	JUILLET À DÉCEMBRE
426 ^e	Lundi, 6 janvier 2020	438°	Lundi, 6 juillet 2020
427 ^e	Lundi, 20 janvier 2020	439°	Lundi, 20 juillet 2020
428 ^e	Lundi, 3 février 2020	440°	Mardi, 4 août 2020
429 ^e	Lundi, 17 février 2020	441 ^e	Lundi, 17 août 2020
430 ^e	Lundi, 2 mars 2020	442e	Mardi, 8 septembre 2020
431 ^e	Lundi, 16 mars 2020	443°	Lundi, 21 septembre 2020
432 ^e	Lundi, 6 avril 2020	444 ^e	Lundi, 5 octobre 2020
433 ^e	Lundi, 20 avril 2020	445°	Lundi, 19 octobre 2020
434 ^e	Lundi, 4 mai 2020	446°	Lundi, 2 novembre 2020
435 ^e	Mardi, 19 mai 2020	447 ^e	Lundi, 16 novembre 2020
436 ^e	Lundi, 1 ^{er} juin 2020	448 ^e	Lundi, 7 décembre 2020
437e	Lundi, 15 juin 2020	449°	Lundi, 21 décembre 2020

QUE toutes ces séances ordinaires se dérouleront à l'hôtel de ville, au lieu habituel des délibérations, situé au 855, 2e Avenue, et débuteront à 19 h 30, à moins qu'un avis public indiquant un jour ou une heure de début différents de ceux prévus au présent calendrier ne soit donné.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-489

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la liste des comptes payés (7 026 708,13 \$) et à payer (1 893 090,80 \$) pour le mois d'octobre 2019, totalisant 8 919 798,93 \$, soit et est approuvée telle que déposée (certificat de crédits suffisants no 164).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives aux fins de la construction d'une toiture et d'un bâtiment de service dans le cadre du projet d'aménagement d'une patinoire Bleu Blanc Bouge.

QUE le conseil de ville de Val-d'Or autorise la présentation du projet de construction d'une toiture de patinoire extérieure et d'un bâtiment de service au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.*

QUE la Ville de Val-d'Or confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant d'avoir obtenu une lettre d'annonce du ministre.

QUE Mme Sophie Gareau, directrice générale, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce projet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-491

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives aux fins de la rénovation de l'aréna Kiwanis. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le conseil de ville de Val-d'Or autorise la présentation du projet de rénovation de l'aréna Kiwanis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant d'avoir obtenu une lettre d'annonce du ministre.

QUE Mme Sophie Gareau, directrice générale, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce projet.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or souhaite procéder à l'acquisition d'équipements spécialisés pour la mise à niveau des infrastructures culturelles du Complexe culturel Marcel-Monette;

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or confirme l'investissement d'une somme de 50 000 \$ dans l'acquisition d'équipements spécialisés;

ATTENDU QUE ce projet est admissible au Volet 2 - Maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux immobilisations* du MCC pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour la mise à niveau des infrastructures culturelles du Complexe culturel Marcel-Monette.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville confirme un investissement de 50 000 \$ dans le projet de mise à niveau des infrastructures culturelles du Complexe culturel Marcel-Monette.

QUE Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel, soit et est autorisée à signer et à présenter au ministère de la Culture et des Communications, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 2 - Maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles du Programme d'aide aux immobilisations ainsi que tout autre document requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-493

Ratification de l'imposition d'une suspension de dix jours sans traitement salarial à l'employé no 01951.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil de ville ratifie l'imposition d'une suspension de dix jours sans traitement salarial à l'employé no 01951, pour insubordination et absences non autorisées.

QUE cette mesure disciplinaire soit applicable les 26, 27 et 28 novembre, ainsi que les 3, 4, 5, 10, 11, 12 et 18 décembre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-494

Autorisation de présenter au MELCC les plans relatifs au prolongement des rues du développement domiciliaire au sud de la rue Roy et abrogation de la résolution 2019-273.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le conseil de ville prend acte du devis 2018-15-4 ainsi que des plans ci-dessous énumérés, préparés par la Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines de la Ville de Val-d'Or en date du 27 novembre 2019 et signés en date du 27 novembre 2019 par M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets, Division ingénierie, tous relatifs au projet de développement domiciliaire au sud de la rue Roy:

PLAN NO	DESCRIPTION	
ST-925-1	Vue d'ensemble	
ST-925-2	Légende	
ST-925-3	Plan et profil rue Lafleur	
ST-925-4	Plan et profil rue Lebœuf	
ST-925-5	Plan et profil rue Louise-Lemay	
ST-925-6	Plan et profil rue Lainesse	
ST-925-7	Plan et profil section rue "A"	
ST-925-8	Plan et profil servitude	
ST-925-9	Plan et profil - Bassin de gestion des eaux pluviales	
ST-925-10	Plan et profil – Bassin de gestion des eaux pluviales	
ST-925-11	Coupe type	
ST-925-12	Coupe type	

PLAN NO	DESCRIPTION
ST-925-13	Détails
ST-925-14	Détails

QUE M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets, Division ingénierie, soit et est autorisé à soumettre ces plans au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à assumer l'entretien des ouvrages destinés à la gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, après l'achèvement des travaux, un certificat signé par un ingénieur attestant de leur conformité.

QUE la résolution 2019-273 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

ATTENDU QU'en vertu de ses commentaires 19-F et 20-B ainsi que de ses résolutions 19-187, 19-190 et 20-198, le comité consultatif de circulation recommande au conseil de ville de mettre en place diverses mesures en matière de sécurité routière, stationnement et signalisation;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec les recommandations formulées par le comité consultatif de circulation;

EN CONSÉQUENCE.

RÉSOLUTION 2019-495

Interventions en matière de sécurité routière, stationnement et signalisation. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète les interventions ci-dessous mentionnées :

- Interdiction de stationner sur le côté sud de la rue des Érables, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h tout au long de la période d'interdiction du stationnement de nuit sur un chemin public, soit du 1er novembre d'une année au 31 mars inclusivement de l'année subséquente;
- Limitation de la vitesse maximale autorisée à 50 kilomètres/heure sur la rue du Concorde, réaménagement à l'angle droit de son intersection avec la 7e Rue, et mise en place de la signalisation appropriée;
- Mise en place d'une signalisation de cul-de-sac en bordure du chemin Gabriel-Commanda, là où l'espace est suffisant pour permettre un virage à 180 degrés;

	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
RÉSOLUTION 2019-496	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,
Autorisation de signature d'une entente de commandite avec L. Fournier et Fils inc.	APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
concernant le Centre multi- sport Fournier.	QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de commandite et de visibilité à intervenir avec L. Fournier et Fils inc. dans le cadre de la construction du Centre multisport Fournier.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
COMMENTAIRE	Correspondance.
Correspondance.	•
	La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.
COMMENTAIRE	Période de questions réservée au public.
Période de questions réservée au public.	M. Henri Jacob évoque le projet de liquéfaction de gaz naturel et pose différentes questions à ce sujet, auxquelles le maire répond.
	M. Martin Plourde aborde le dossier Sandra Gaudet et s'enquiert de l'opinion du maire quant à la culpabilité des personnes inculpées. Le maire l'informe qu'il ne fera aucun commentaire à ce sujet.
RÉSOLUTION 2019-497 Levée de la séance.	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
Levee de la Sealice.	APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,
	QUE la séance soit levée.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
	Et la séance est levée à 20 h.
	PIERRE CORBEIL, maire
	ANNIE LAFOND, notaire
	Greffière

- Mise en place d'une signalisation d'arrêt toutes directions à l'intersection du chemin du Lac-Sabourin et de la nouvelle voie

de contournement Matchi de Eacom Timber Corporation.